



CAISSE DES ECOLES DE BEUVRAGES

Note de présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2021



Sommaire

- 1 Le cadre général du Compte Administratif 2021**
 - 2 La section de fonctionnement, unique section du budget**
 - 3 Les données synthétiques du Compte Administratif 2021**
 - 4 Conclusion**
-

1 - Le cadre général du Compte Administratif 2021

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Caisse des écoles de Beuvrages ; elle est disponible sur le site internet de la Ville de Beuvrages.

1-1 Le principe :

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile 2021 pour ce qui concerne cette note.

Pour rappel, la mission principale de la Caisse des écoles est d'apporter aux écoles maternelles et élémentaires les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement afin de favoriser les activités scolaires mais également de satisfaire les besoins culturels et sociaux des enfants de la commune par le biais d'activités péri et extrascolaires.

1-2 Le Compte Administratif 2021 de la Caisse des écoles de Beuvrages :

Le compte administratif 2021 a été approuvé le 5 avril 2022 par le Comité de la Caisse des écoles. A la suite, lors de cette même séance, il a été délibéré l'affectation au BP 2022 de l'intégralité du résultat 2021 approuvé précédemment, au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Le compte administratif, ainsi que les délibérations s'y rapportant sont consultables sur le site internet de la Ville ou sur simple demande en Mairie de Beuvrages, aux heures d'ouverture des bureaux.

Le compte administratif de la Caisse des écoles n'est composé que d'une seule section de fonctionnement comprenant des dépenses et des recettes. Il ne possède pas de section d'investissement.

En outre, la Caisse des écoles n'est pas impactée ni par des engagements pluri annuels, ni par des questions d'endettement, celle-ci n'ayant pas souscrit d'emprunt et cette question n'étant pas à l'ordre du jour.

Pour information, en 2021, le budget de fonctionnement prévisionnel s'élevait à 926 300,00 €.

2 - La section de fonctionnement, unique section du budget

La section de fonctionnement permet d'assurer le quotidien ; elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service et des activités de la Caisse des écoles.

2-1 Les recettes de fonctionnement :

Concernant les recettes, une recherche de financements externes (subventions et tarifications des prestations conventionnées) est entreprise chaque année de façon à optimiser le budget de la Caisse des Ecoles.

Outre le résultat reporté 2020 qui s'élève à 163 405,01 € (19% des recettes), les recettes 2021 peuvent être regroupées en 2 catégories prépondérantes qui correspondent pour chacune d'entre elles aux sommes encaissées au titre ;

↳ **de la tarification des prestations** fournies aux bénéficiaires de la Caisse des écoles (chapitre 70), ALSH et pause méridienne principalement, pour 11% des recettes,

↳ **des diverses dotations et subventions reçues** pour plus de 69 % des recettes (chapitre 74),

Exclusivement 2 financeurs ;

- Tout d'abord, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) participe au financement de différentes actions de la Caisse des écoles au titre de la Prestation de Service Ordinaire, du dispositif Loisirs Equitables et Accessibles, du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité. Ces sources de financement sont complétées depuis le 1^{er} janvier 2021 par les bonus territoire CTG qui remplacent la prestation de service enfance jeunesse et dont la recette est réalisée sur le budget de la Ville.
- Puis, la principale recette sous forme de subvention dite d'équilibre est celle en provenance de la Ville de Beuvrages pour un montant total de 456 000 €. Elle représente pour 2021, 54 % des recettes totales et 78 % du chapitre des dotations et subventions reçues R74.

Il est à noter que cette année, l'Etat a participé au financement de la cantine à 1 € sur 2 quadrimestres 2021 pour un montant total de 3 192,00 €.

Il existe d'autres recettes, quant à elles, négligeables et exceptionnelles ;

- au compte 013 pour 3 798,35 € (moins de 1%), correspondant à des remboursements sur les rémunérations (Remboursement dans le cas de maladie ; indemnités journalières, remboursement de traitement en cas de démission),
- au compte 75 pour 1,77 €, concernant des ajustements positifs sur les versements réalisés dans le cadre de l'imposition à la source,
- au compte 77 pour 74,67 €, correspondant majoritairement à des annulations de mandats.

2-2 Les dépenses de fonctionnement :

↳ **des charges à caractère général** (36 % des dépenses) ; les achats de matériel et de fournitures, les prestations de service effectuées (chapitre 011), qui peuvent être réparties comme suit ;

- Des charges relatives au fonctionnement spécifique et quotidien des écoles maternelles et élémentaires de la commune (fournitures scolaires, petit matériel, pharmacie) accompagnées de dépenses à caractère volontariste (piscine, déplacements en bus, spectacles),
- Des charges relatives à la reconduction d'actions volontaristes récurrentes permettant de proposer aux enfants de la commune des activités péri et extrascolaires.

↳ **des charges de personnel et frais assimilés** (64 % des dépenses) représentant les dépenses liées au personnel de la Caisse des écoles (chapitre 012).

Elles restent essentiellement liées à un taux d'encadrement réglementaire qui ne peut pas être abaissé sous un certain seuil (lié à la fréquentation des actions).

↳ **des charges négligeables** représentées par les autres charges de gestion courantes (chapitre 65 – admissions en non-valeur de recettes devenues non recouvrables) et par les charges exceptionnelles (chapitre 67 – annulation de titres sur exercices antérieurs).

3 - Les données synthétiques du Compte Administratif 2021

Détail par chapitres des dépenses de fonctionnement 2021 réalisées

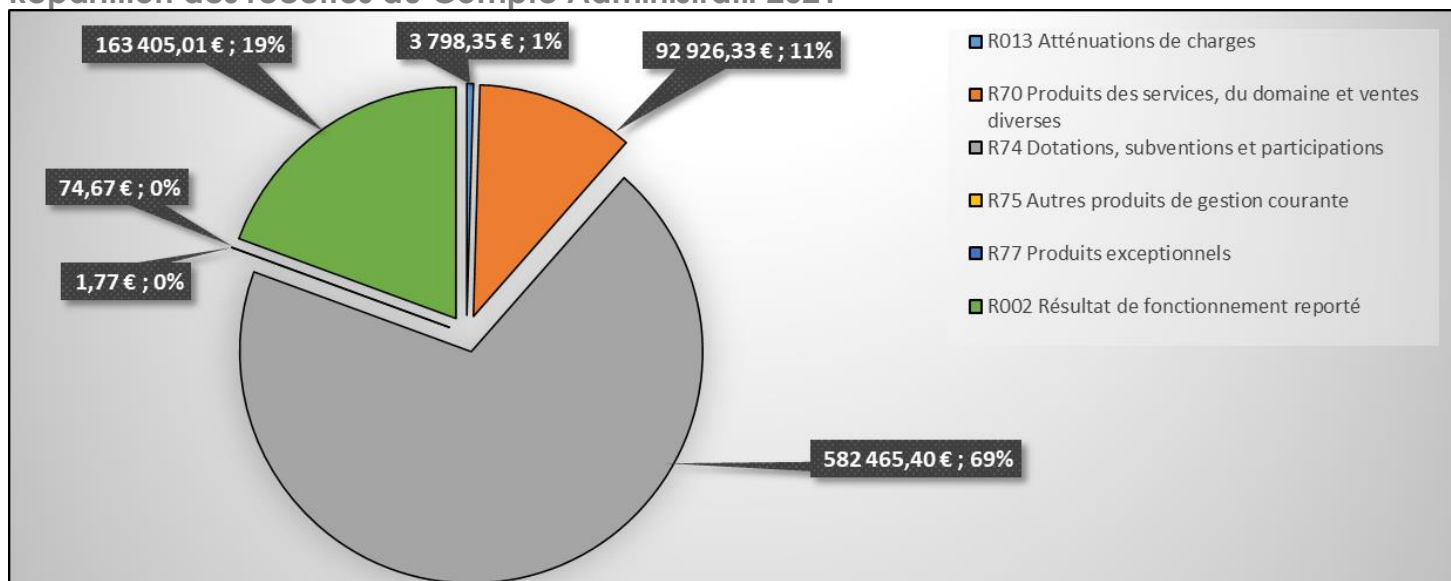
Dépenses de fonctionnement		Pour mémoire Budget 2021	En montant	En %
			CA 2021	CA 2021
D011	Charges à caractère général	339 200,00 €	275 409,85 €	35,60%
D012	Charges de personnel et dépenses assimilées	577 750,00 €	498 097,36 €	64,38%
D65	Autres charges de gestion courantes	4 252,00 €	1,85 €	0,00%
D67	Charges exceptionnelles	5 098,00 €	190,50 €	0,02%
D023	Virement à la section d'Investissement	- €	- €	0,00%
Σ		926 300,00 €	773 699,56 €	100,00%

Détail par chapitres des recettes de fonctionnement 2021 réalisées

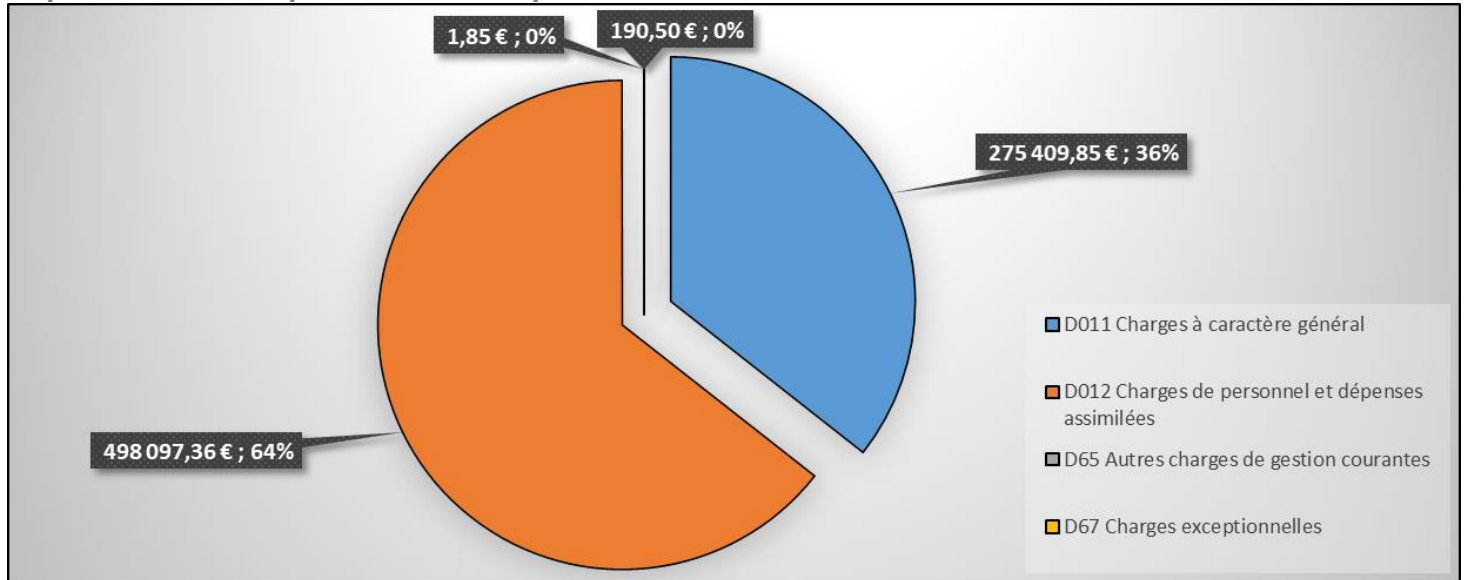
Recettes de fonctionnement		Pour mémoire Budget 2021	En montant	En %
			CA 2021	CA 2021
R013	Atténuations de charges	- €	3 798,35 €	0,45%
R70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	121 500,00 €	92 926,33 €	11,03%
R74	Dotations, subventions et participations	641 394,99 €	582 465,40 €	69,12%
R75	Autres produits de gestion courante	- €	1,77 €	0,00%
R77	Produits exceptionnels	- €	74,67 €	0,01%
		762 894,99 €	679 266,52 €	
R002	Résultat de fonctionnement reporté	163 405,01 €	163 405,01 €	19,39%
Σ		926 300,00 €	842 671,53 €	100,00%

Résultat de fonctionnement 2021	68 971,97 €
--	--------------------

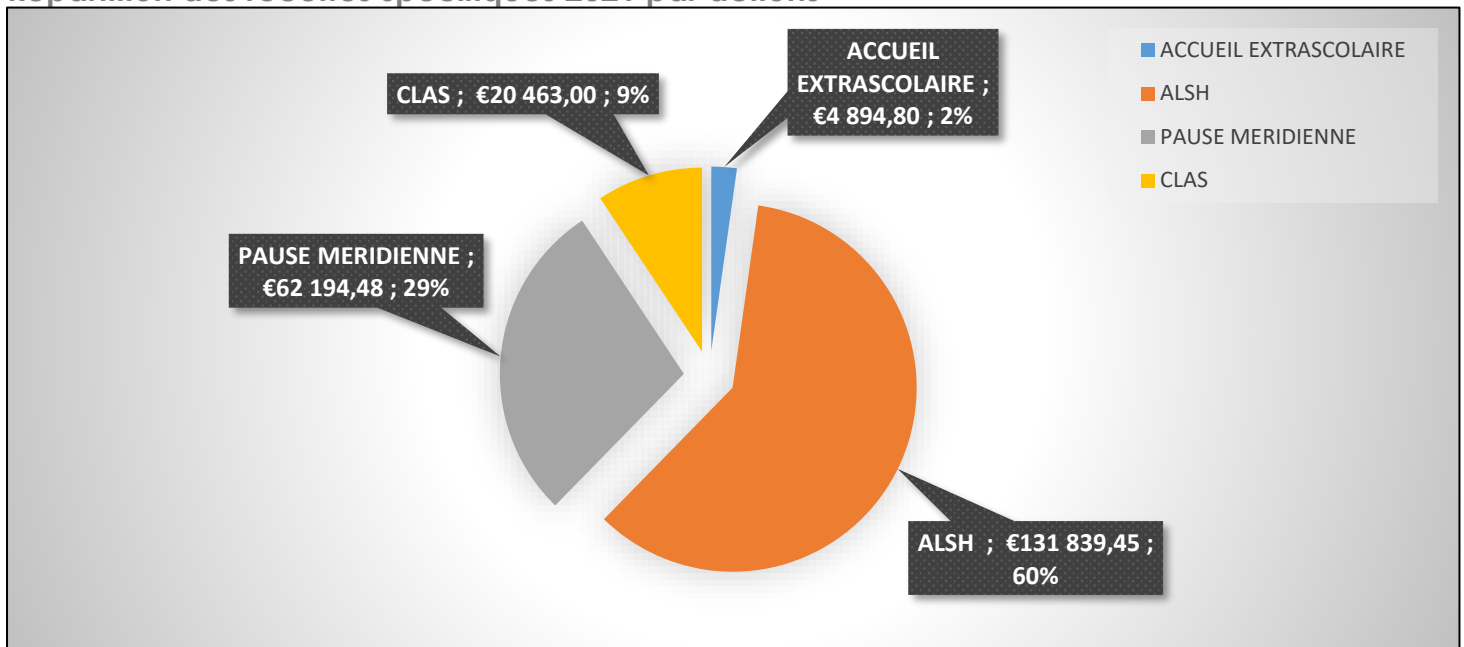
Répartition des recettes au Compte Administratif 2021



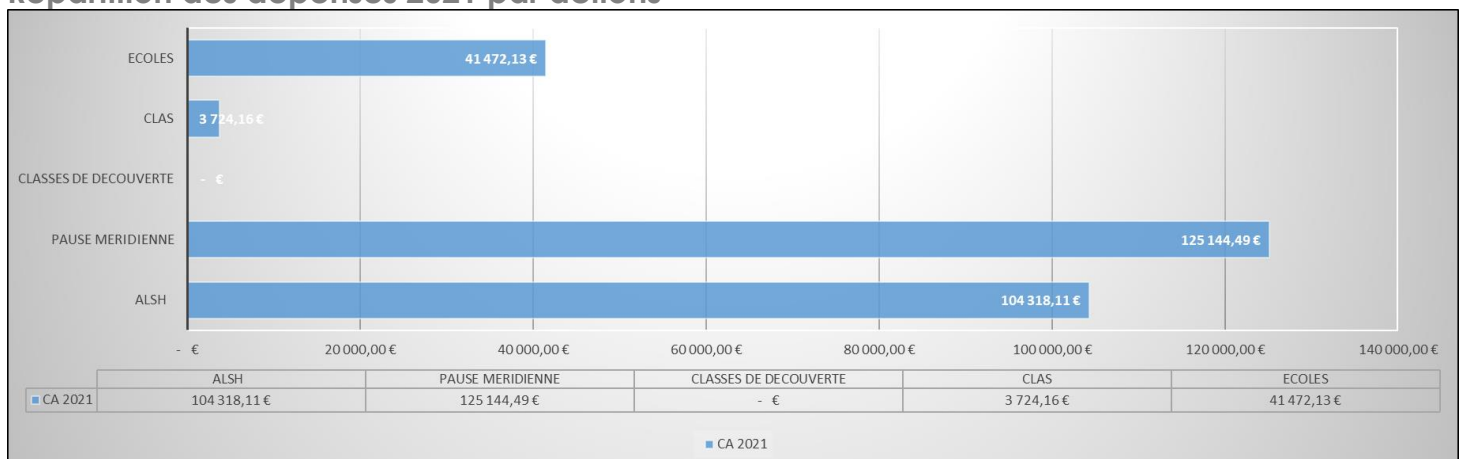
Répartition des dépenses au Compte Administratif 2021



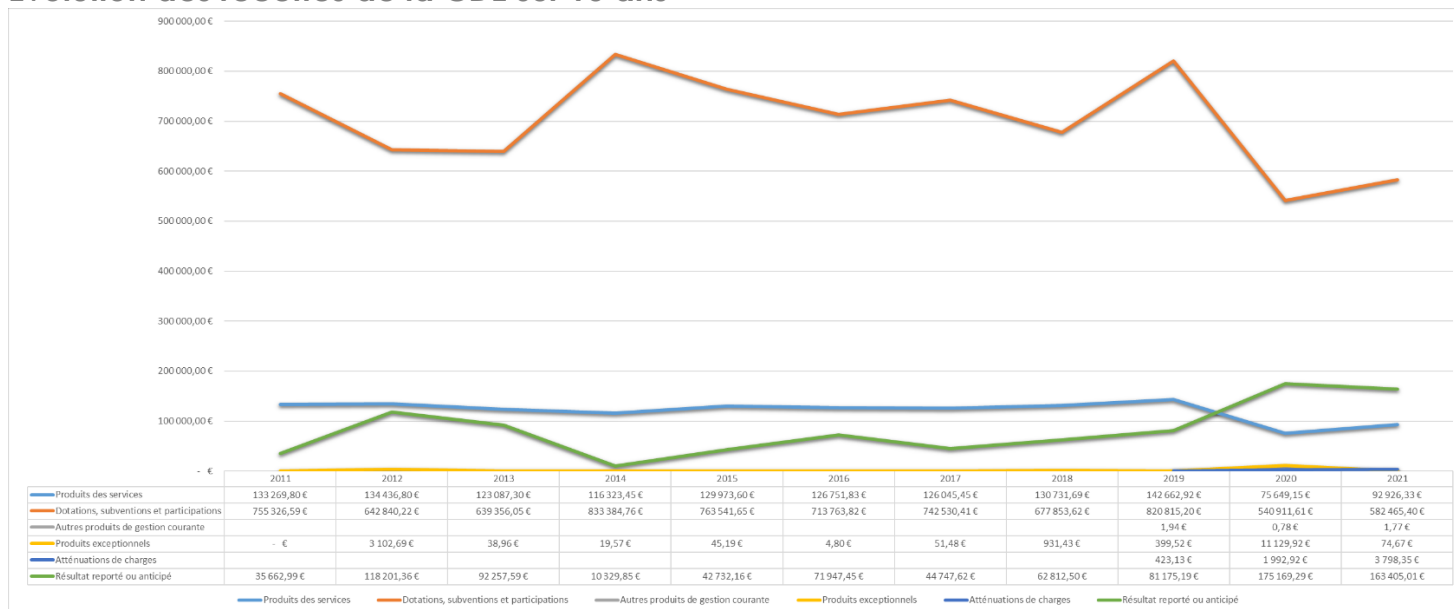
Répartition des recettes spécifiques 2021 par actions



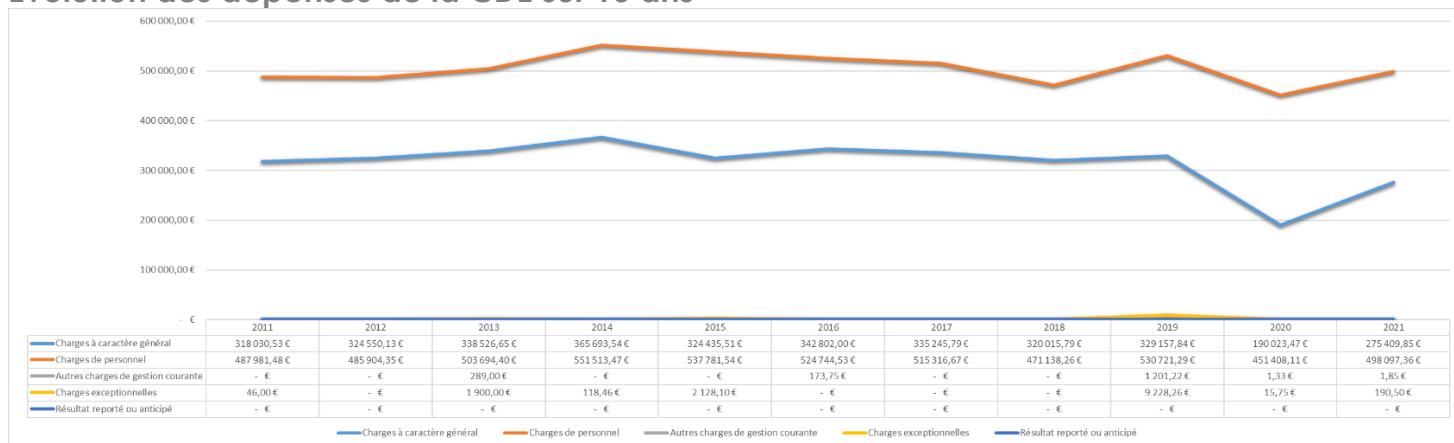
Répartition des dépenses 2021 par actions



Evolution des recettes de la CDE sur 10 ans



Evolution des dépenses de la CDE sur 10 ans



Calcul du résultat de l'exercice 2021 pour la Caisse des Ecoles de Beuvrages

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	773 699,56	
Recettes	679 266,52	
Résultat de l'exercice 2021	- 94 433,04	(déficit)
Résultat reporté des exercices antérieurs	163 405,01	(excédent)
Résultat à affecter (1)	68 971,97	(excédent)

Restes à réaliser

· Dépenses	-	
· Recettes	-	
Résultat global section de Fonctionnement	68 971,97	(excédent)

SECTION D'INVESTISSEMENT

NEANT

Le résultat de l'exercice 2021 ; Quelle affectation envisageable ?

- Pas de résultat d'investissement
- Un résultat de fonctionnement de **68 971,97 €**
- **Une seule affectation possible**
- Affectation de la totalité du résultat de fonctionnement en report de fonctionnement au compte **002 « Excédent de fonctionnement reporté »**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
Résultat de fonctionnement		
A. Résultat de l'exercice*		- 94 433,04 €
B. Résultats antérieurs reportés*	ligne 002 du Compte Administratif	163 405,01 €
C. Résultat à affecter	= A. + B. (hors restes à réaliser)	68 971,97 €
	Si C. est négatif, report du déficit en D 002	
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement*		
	D 001 (si déficit)	
	R 001 (si excédent)	- €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement*		
Besoin de financement		- €
Excédent de financement		
F. Besoin de Financement	F. = D. + E.	- €
AFFECTATION = C.	C. = G. + H.	68 971,97 €
1) G. Affectation en réserves	R 1068 en investissement	- €
	G = au minimum couverture du besoin de financement F.	
2) H. Report en fonctionnement	R 002	68 971,97 €
3) OU Déficit reporté si C. négatif	D 002	- €

* précédé du signe + (si excédent) ou - (si déficit)

4 - Conclusion

- ▶ Un budget sans section d'investissement, sans engagement pluriannuel, sans emprunt,
- ▶ Un budget constitué d'une section unique, la section de fonctionnement composée de dépenses et de recettes,
- ▶ Un compte administratif avec un total de 773 699,56 € en dépenses de fonctionnement et 679 266,52 € en recettes auxquelles il convient d'ajouter un excédent de fonctionnement reporté de l'exercice précédent (2020) de 163 405,01 €,
- ▶ Un compte administratif 2021 mettant en évidence un résultat de fonctionnement excédentaire d'un montant de **68 971,97 €**,
- ▶ Une décision d'affectation dès le BP 2022 de la totalité de ce résultat de **68 971,97 €** au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté »,
- ▶ Un compte administratif 2021 en totale concordance avec les comptes présentés au Compte de Gestion 2021 du receveur de la Caisse des écoles de Beuvrages.